



SUR LA
RECHERCHE-ACTION
SOLIDARITÉ JEUNESSE

DOCUMENT
DE RÉFLEXION

LES 23 ET 24 OCTOBRE 2002 * MONT-SAINTE-ANNE, QUÉBEC

Ce document est destiné aux personnes qui prendront part au **Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse**.

Il vise à déclencher la réflexion des participants. À cet effet, il met en avant les principaux constats de Solidarité jeunesse. Il soulève également des enjeux qu'il importe de considérer ainsi que des questionnements qui permettront d'alimenter les discussions entre les participants. Mentionnons qu'il ne cherche pas à dresser un tableau exhaustif de la recherche-action Solidarité jeunesse et qu'il ne constitue pas une position gouvernementale. Soulignons enfin qu'il a été commenté par quatre comités locaux de suivi (Portneuf, Trois-Rivières, Sainte-Hyacinthe et Crémazie – Montréal), par deux répondants régionaux de Solidarité jeunesse ainsi que par le comité organisateur et le comité programmation du Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse.

Nous remercions les intervenants, agents, professionnels et gestionnaires qui ont pris part à cette consultation.

COMITÉ ORGANISATEUR

M. Nikolas Ducharme,

président du Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse et président du Comité aviseur de Solidarité jeunesse

M^{me} Ginette Lanthier,

coprésidente du comité programmation du Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse et directrice régionale d'Emploi-Québec, région de la Mauricie

M. Richard Lefrançois,

coprésident du comité programmation du Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse et directeur régional de la Sécurité du revenu, région de la Capitale-Nationale

M. Sébastien Blondin,

coordonnateur du Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse et conseiller au Comité aviseur de Solidarité jeunesse

M. Jonatan Couture,

professionnel à la Direction des communications, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

M. François Duranleau,

directeur général adjoint des politiques d'emploi, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

M^{me} Martine Roy,

coprésidente du Réseau des Carrefour Jeunesse-emploi

COMITÉ DE RÉDACTION

M. Frederico Fonseca,

responsable du comité de rédaction du Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse et coordonnateur du Comité aviseur de Solidarité jeunesse

M^{me} Renée Dubé,

chargée de projet Solidarité jeunesse à la Direction des ressources externes, Emploi-Québec

M^{me} Suzanne Émond,

chargée de projet Solidarité jeunesse à la Direction du développement des applications, Sécurité du revenu

M^{me} Carole Montour,

professionnelle à la Direction des ressources humaines, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

M^{me} Claire Rousseau,

professionnelle à la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

M^{me} Marlène Théberge,

professionnelle à la Direction générale des politiques, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

ÉDITION

Jonatan Couture

GRAPHISME

Alain Shé

Note

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des femmes et des hommes.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : (418) 644-6997
Télécopieur : (418) 644-1299

Table des matières

Le projet Solidarité jeunesse	7
1. Pourquoi tenir un forum sur Solidarité jeunesse?	9
2. Origine et évolution de la recherche-action Solidarité jeunesse	11
3. Innovations inhérentes à Solidarité jeunesse	13
4. Portrait de la recherche-action	17
5. Enjeux	21
Les ateliers du Forum	25
6. L'approche personnalisée	27
Atelier sur l'approche personnalisée	29
7. Le partenariat	31
Atelier sur le partenariat	33

Chers délégués,

Nous vous invitons cordialement à participer au Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse, lequel se tiendra les 23 et 24 octobre 2002 au Château Mont-Sainte-Anne à Beauré, dans la région de la Capitale-Nationale.

Après deux années d'expérimentation, le temps est venu pour les intervenants des comités locaux de suivi et les partenaires immédiats de Solidarité jeunesse de dresser un bilan du chemin qui a été parcouru et de tracer ensemble les formes que pourraient prendre les services destinés aux jeunes Québécois en difficulté.


Plus précisément, nous vous appelons à :

- **dégager des consensus sur le bilan de l'expérience Solidarité jeunesse;**
- **suggérer des pistes d'action pour l'amélioration de l'offre de services destinée aux jeunes âgés de 16 à 24 ans;**
- **partager des initiatives locales innovatrices en matière de jeunesse ainsi que les résultats des différents projets satellites de Solidarité jeunesse.**

Ces objectifs seront atteints par des ateliers de réflexion portant sur l'approche personnalisée et le partenariat dans le cadre de Solidarité jeunesse ainsi que par la tenue d'un Salon initiatives jeunesse. Ce dernier permettra, d'une part, d'informer les participants des nouvelles façons de faire sur le plan local ou régional et, d'autre part, de leur communiquer les résultats obtenus dans les projets satellites de Solidarité jeunesse.

Enfin, les conclusions des travaux en ateliers permettront au gouvernement de compléter sa réflexion et de proposer de meilleures stratégies d'action afin que ceux qui font appel à l'aide de derniers recours puissent obtenir une qualification et intégrer un emploi. Pour nous, il s'agit de donner la possibilité à ces jeunes Québécois de participer au développement de la société et ainsi d'exercer pleinement leur citoyenneté.

Bon Forum à tous!

 _____

Nikolas Ducharme

Président du Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse



Pourquoi tenir un forum sur Solidarité jeunesse?

Pendant deux ans, cette recherche-action a fait l'objet d'un suivi et d'un bilan de la part du Comité aviseur de Solidarité jeunesse (CASJ) ainsi que d'une évaluation par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) en collaboration avec des partenaires externes¹.

Par la tenue de ce forum, nous souhaitons obtenir des informations précieuses qui viendront enrichir les connaissances et contribuer au développement et à l'amélioration d'une nouvelle approche gouvernementale en matière sociale auprès des jeunes.

Cet événement réunira 700 personnes² ayant été, pour la plupart, en contact direct avec les jeunes inscrits à Solidarité jeunesse. Il permettra également de mobiliser de nombreux intervenants qui travailleront conjointement à établir des priorités d'action susceptibles d'améliorer le présent projet. Les connaissances et enseignements issus du Forum viendront s'ajouter aux résultats des évaluations de Solidarité jeunesse, lesquelles sont en cours de réalisation.

Évaluation

La Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES) du MESS coordonne l'évaluation de Solidarité jeunesse. Celle-ci a procédé à diverses études et a assuré une liaison avec deux équipes de recherche. Une des équipes, celle de l'Université de Montréal, avait pour tâche d'évaluer le partenariat entourant la réalisation de la recherche-action ainsi que d'étudier les trajectoires d'insertion empruntées par les jeunes; l'autre, celle de l'Université Laval, avait pour objectif d'évaluer les effets intermédiaires de Solidarité jeunesse (tels que les acquis en fait d'attitudes et de comportements) à partir des principaux déterminants de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.



1. Deux équipes de chercheurs universitaires ont été associées à l'évaluation, dont l'une en action concertée avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).
2. Des intervenants jeunesse, des agents et des responsables de la Sécurité du revenu et d'Emploi-Québec, des représentants du milieu des affaires, de l'éducation, de la famille et de l'enfance, de la santé et des services sociaux.



Origine et évolution de la recherche-action Solidarité jeunesse

En 1995, une étude³ du MESS établissait que parmi les jeunes de moins de 21 ans inscrits à l'assistance-emploi en 1983, 40 % s'y retrouvait dix ans plus tard et que six jeunes prestataires sur dix âgés de moins de 21 ans inscrits à la sécurité du revenu en 1993 avaient grandi dans une famille qui a bénéficié de l'aide de dernier recours.

Quelques données récentes concernant les jeunes à l'assistance-emploi âgés de moins de 25 ans

- En juin 2002, le Programme d'assistance-emploi compte 43 081 jeunes de moins de 25 ans. De ce nombre, 22 201 jeunes (51,5 %) sont sans contraintes à l'emploi, tandis que 20 880 (48,5 %) présentent des contraintes.
 - Les hommes sont surreprésentés parmi les jeunes sans contraintes à l'emploi, alors que les femmes sont surreprésentées parmi les jeunes avec contraintes à l'emploi.
 - Chez les jeunes sans contraintes à l'emploi, nous dénombrons 307 familles monoparentales et 1 597 jeunes membres d'un couple avec enfants.
 - Parmi les jeunes qui présentent des contraintes à l'emploi, nous comptons 8 845 familles monoparentales et 2 988 adultes membres d'un couple avec enfants.
 - La présence d'un ou de plusieurs enfants (ou d'une grossesse) représente la contrainte temporaire à l'emploi la plus commune, pour 12 372 jeunes de moins de 25 ans.
- Enfin, parmi les 22 201 jeunes de moins de 25 ans sans contraintes à l'emploi, 11 173 (75,7 % des 14 751 jeunes dont la scolarité est connue) ont une scolarité inférieure ou égale à une quatrième secondaire. Dans le cas des 20 880 jeunes avec contraintes à l'emploi, 8 385 (76,3 % des 10 995 jeunes dont la scolarité est connue) sont dans cette situation.

Ces données font ressortir deux dynamiques importantes :

Premièrement, les jeunes sont sous-scolarisés, qu'ils présentent ou non des contraintes à l'emploi. Une forte proportion d'entre eux n'a pas de cinquième secondaire.

Deuxièmement, c'est surtout parce qu'ils ont un ou plusieurs enfants à charge que les jeunes sont considérés comme ayant des contraintes à l'emploi. À ce sujet, soulignons que les chefs de famille monoparentale sont en grande majorité des femmes. De plus, notons que le soutien des enfants et des familles représente un défi majeur pour l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes.

Devant ces constats alarmants, le gouvernement du Québec a mis sur pied, en 1999, dix projets pilotes de dix jeunes chacun dans dix régions du Québec. L'objectif de ces projets pilotes était de tester une alternative à l'assistance-emploi qui permettrait aux jeunes de retrouver leur autonomie sociale et professionnelle le plus rapidement possible.

3. Nicole LEMIEUX et Pierre LANCTÔT. *Commencer sa vie adulte à l'aide sociale*, ministère de la Sécurité du revenu, 1995.

Devant les résultats très encourageants de ces projets pilotes, le gouvernement du Québec et les partenaires présents au Sommet du Québec et de la jeunesse ont décidé, en février 2000, d'élargir l'expérimentation à l'ensemble du territoire québécois et à tous les jeunes âgés de 18 à 21 ans qui font une demande à l'assistance-emploi et qui y sont admissibles.



Les projets satellites de Solidarité jeunesse

Des projets satellites expérimentés auprès de groupes de jeunes ayant des problèmes particuliers s'ajoutent à Solidarité jeunesse. Tous ces projets font l'objet d'une analyse de la part du MESS. L'objectif consiste à tester des variantes de Solidarité jeunesse afin de raffiner une éventuelle stratégie d'insertion sociale et professionnelle visant les jeunes de 16 à 24 ans. Ces projets seront présentés au Salon initiatives jeunesse lors du Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse.

Au total, les projets retenus concernent :

- *les jeunes hébergés dans un centre jeunesse, pour qui l'issue est très souvent l'assistance-emploi;*
- *les parents chefs de famille monoparentale, essentiellement de jeunes femmes;*
- *les jeunes issus de minorités visibles;*
- *les jeunes de la rue, très éloignés du marché du travail et dans une situation pouvant mener à l'itinérance;*
- *les jeunes âgés de 21 à 24 ans.*



Innovations inhérentes à Solidarité jeunesse

La dimension volontaire du projet

Solidarité jeunesse mise sur la responsabilisation des personnes face à leur avenir. Il s'agit du premier facteur de succès de cette démarche de réinsertion sociale et professionnelle. Tout au long de l'intervention, les participants choisissent de s'investir personnellement dans leur démarche. C'est à eux de déterminer, avec l'aide d'un intervenant, leur plan d'action respectif vers l'autonomie.

L'intervention personnalisée et continue

L'intervention tient compte des besoins du participant. Elle se fonde sur des activités individuelles et de groupe, ce qui permet notamment aux jeunes de se tisser un réseau social. Ces derniers peuvent également jouir d'une certaine stabilité sur le plan de l'intervention, compte tenu qu'ils bénéficient de l'appui et de la présence d'un même intervenant tout au long de leur participation au projet. En outre, on tient compte du fait que pour certains jeunes des étapes additionnelles doivent être franchies avant qu'ils puissent atteindre une autonomie professionnelle et financière.

Le comité local de suivi et le comité régional de suivi

Les participants à Solidarité jeunesse bénéficient de l'appui constant de la Sécurité du revenu, d'Emploi-Québec et d'un organisme jeunesse (un Carrefour Jeunesse-emploi dans la vaste majorité des cas), dont les représentants respectifs sont réunis dans le comité local de suivi (CLS) en vertu du protocole d'entente local. Ce mode d'organisation mise sur la nécessité d'établir une collaboration à la fois officielle et informelle entre les partenaires visés.

En ce qui concerne les CLS, leur travail confère un caractère officiel à la démarche des participants. En effet, les actions que les jeunes s'engagent à accomplir au terme de la phase d'intervention intensive sont confirmées par les membres du CLS, qui s'appuient sur leur expérience respective, d'où l'importance de faciliter au maximum l'accès de ces jeunes aux études, aux services sociaux ou de santé, ou encore à des stages.

Pour leur part, les comités régionaux de suivi (CRS) ont pour fonction d'appuyer les efforts des CLS et de contribuer à solutionner les problèmes qui dépassent le champ d'action des localités. Les membres des CRS mobilisent également les acteurs régionaux et participent activement à l'élaboration d'initiatives jeunesse prometteuses.



Le protocole d'entente

Solidarité jeunesse s'articule autour d'un protocole d'entente tripartite entre la Sécurité du revenu, Emploi-Québec et des organismes jeunesse. Cette entente lie ces partenaires et crée une structure locale flexible, le comité local de suivi, dans laquelle ces derniers siègent et discutent de la situation des participants. Plus spécifiquement, les CLS ont eu la responsabilité d'enraciner localement Solidarité jeunesse, d'approuver et de faciliter la réalisation du plan d'action des jeunes qui prennent part au projet.

Au total, 139 protocoles d'entente ont été signés partout au Québec au cours de la première année⁴, dans la grande majorité des centres locaux d'emploi (CLE). En plus des partenaires liés par le protocole d'entente, certaines localités ont sollicité des partenaires additionnels pour pouvoir mieux réaliser les objectifs de la recherche-action.

Une mobilisation permanente des communautés

Solidarité jeunesse est au centre d'une mobilisation sans précédent au MESS. Celle-ci passe par un partenariat effectif comprenant l'État, les partenaires socioéconomiques ainsi que les membres et organismes des communautés visées. L'objectif est de briser l'isolement des jeunes en difficulté et de responsabiliser l'ensemble des partenaires, en misant notamment sur le potentiel de ces jeunes. Dans le cadre de Solidarité jeunesse, la mobilisation est assurée par les autorités du MESS, notamment par l'entremise du CASJ, par les CRS à l'échelle régionale (exemple des journées régionales de Solidarité jeunesse) et par les CLS sur le plan local.

Les cinq phases de la mobilisation entourant Solidarité jeunesse

La première phase de la mobilisation a permis de rejoindre 1 700 partenaires, dont des députés des deux principales formations politiques, à l'automne 2000, lors d'une tournée du ministre de la Solidarité sociale, qui comptait 46 arrêts.

La deuxième phase de la mobilisation s'est déroulée le 7 décembre 2000. Il s'agissait d'une journée de formation et de mobilisation qui réunissait environ 500 acteurs de première ligne de la Sécurité du revenu, d'Emploi-Québec et des organismes jeunesse partenaires.

La troisième phase a été réalisée par le Comité aviseur de Solidarité jeunesse. Entre le 26 mars 2001 et le 31 août 2001, la permanence du CASJ a rencontré plus de 95 CLS répartis dans l'ensemble des régions du Québec, à l'exception du Nord-du-Québec. Au total, les rencontres ont permis d'échanger avec plus de 1 600 personnes. Cette consultation a donné lieu à la publication du rapport du CASJ intitulé Bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse.

La quatrième phase de la mobilisation a pris fin au printemps 2002. Plusieurs ministres du gouvernement du Québec y ont participé à l'occasion de 15 conférences de presse tenues sur tout le territoire québécois. Ces conférences permettaient aux élus, de concert avec les partenaires des milieux : de faire un retour sur les engagements de solidarité de la première phase de la mobilisation; de tracer un bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse; d'annoncer la deuxième année du projet ainsi que les sommes qui sont investies selon les différentes régions du Québec.

La cinquième phase de la mobilisation correspond au dépôt à l'Assemblée nationale du Québec, le 11 juin 2002, d'une déclaration des acteurs de première ligne de Solidarité jeunesse. Ces derniers se sont engagés à s'investir pleinement pour la seconde année de la recherche-action dans la réalisation de chaque plan d'action vers l'autonomie des jeunes. En contrepartie, ils ont demandé aux élus de l'Assemblée nationale de tout mettre en œuvre pour aider les jeunes adultes en difficulté de chacune des circonscriptions du Québec, notamment en contribuant au renforcement de la collaboration entre les différentes institutions publiques et privées présentes dans leur territoire électoral respectif.

4. Exception faite de la région du Nord-du-Québec. De plus, 138 protocoles d'entente ont été signés la seconde année de l'expérimentation, deux projets locaux ayant été fusionnés à l'intérieur d'un même protocole.

Solidarité jeunesse : une recherche-action

Tout au long de la réalisation de Solidarité jeunesse, il a été possible d'explorer de nouvelles avenues dans le but de solutionner les problèmes. En fait, la nature de ce projet (recherche-action) a conféré à Solidarité jeunesse une dimension évolutive.

Il s'agissait de s'assurer que ce projet connaisse des améliorations sur une base régulière. Cette nouvelle façon de procéder a également amené les autorités du MESS à mieux saisir les besoins des jeunes citoyens qui ont participé à Solidarité jeunesse.

Elles ont ainsi été en mesure d'apporter des changements importants au projet en fonction des réalités observées dans les différents territoires de MRC, plutôt que d'exiger une uniformisation stricte aux normes en vigueur. Le Comité exécutif du MESS a procédé à de tels changements en juin et en octobre 2001. Certains d'entre eux ont été fondamentaux (exemple de la reconnaissance du retour en santé comme indicateur de succès) pour assurer un développement de la recherche-action qui reflète les réalités vécues par les participants ainsi que les dynamiques locales.





Portrait de la recherche-action

Pour le MESS, les données recueillies corroborent l'hypothèse des effets positifs générés par Solidarité jeunesse. Elles confirment que ce projet pourrait s'avérer un outil majeur dans une nouvelle offre de services publics destinée aux jeunes en difficulté de 16 à 24 ans.

Profil des jeunes de Solidarité jeunesse

Le Bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse⁵ a permis de confirmer que les jeunes qui ont frappé aux portes de l'assistance-emploi dans le cadre de Solidarité jeunesse sont tous faiblement scolarisés, que leur expérience de travail est souvent peu significative et intermittente (présence irrégulière sur le marché du travail, habituellement dans le secteur des services) et, enfin, qu'ils ont de sérieux problèmes de santé ou personnels (tensions familiales, impossibilité de trouver un logement salubre, incapacité de faire un budget, de s'alimenter convenablement, etc.) qui les empêchent de formuler des objectifs à long terme.

Quelques données sociodémographiques

- Parmi les jeunes ayant entrepris une participation entre le 1^{er} novembre 2000 et le 30 juin 2002, il y a 58 % d'hommes et 42 % de femmes.
- La vaste majorité des participants, soit 93,4 %, est née au Canada.
- L'âge des jeunes au début de leur participation à Solidarité jeunesse se distribue de la façon suivante : 0,6 % ont moins de 18 ans; 84,1 % sont âgés de 18 à 20 ans et 15,3 % sont âgés de 21 à 24 ans.
- Parmi les jeunes qui ont participé au projet, 94 % sont des personnes seules et 2,4 % des responsables de famille monoparentale.
- Un peu plus du tiers (37,1 %) des participants résident chez leurs parents, 32,5 % sont en chambre ou en pension et 27,8 % sont locataires.
- Parmi les participants dont la scolarité est connue (3 613 jeunes, soit 42,4 % du total des participants), 74,5 % ont une scolarité inférieure à une cinquième secondaire et 35,2 % ont une scolarité inférieure à une troisième secondaire.

Source : Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2002.

5. Gouvernement du Québec. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Bilan de l'an I du projet Solidarité jeunesse*, rapport du Comité adviseur de Solidarité jeunesse, 2002.

Principaux constats

- La nécessité de prévenir le recours au Programme d'assistance-emploi en agissant avant l'arrivée des jeunes à la Sécurité du revenu est apparue comme un impératif au fur à mesure qu'avancait la recherche-action, étant donné le profil des participants à Solidarité jeunesse (décrocheurs, jeunes sortant de centres jeunesse, etc.).
- Le succès de Solidarité jeunesse est directement lié à une volonté politique forte ainsi qu'à la dimension évolutive du projet, laquelle est assurée par la capacité des autorités du MESS de tenir compte des réalités locales et régionales qui demandent une attention particulière. Il est aussi intimement associé à l'engagement ainsi qu'à la détermination des acteurs de première ligne des trois réseaux partenaires dans le cadre de ce projet.
- Solidarité jeunesse a permis l'émergence d'une nouvelle culture de collaboration entre la Sécurité du revenu, Emploi-Québec et les organismes jeunesse partenaires ainsi que, dans divers cas, des établissements d'enseignement, des CLSC, des chambres de commerce et, quoique moins fréquemment, des centres jeunesse. Sur ce plan, les résultats étaient meilleurs là où les comités régionaux et locaux de suivi ont été le plus actifs.
- Un projet comme Solidarité jeunesse doit tenir compte des réalités régionales et locales du Québec.

Portrait statistique au 30 juin 2002

Le niveau de participation* :

- *Solidarité jeunesse a été offert à 14 907 jeunes. De ce nombre, 9 603 (64,4 %) ont accepté de participer au projet. Cependant, 5 304 jeunes (35,6 %) ont décliné l'offre de la Sécurité du revenu. Parmi ceux qui ont accepté de prendre part au projet, ils ont été 8 774 (91,4 %) à s'engager effectivement dans Solidarité jeunesse.*
- *Le taux moyen de références acceptées est de 64,4 % pour l'ensemble du réseau. Il varie entre 53 % et 93 %. De façon générale, il est en progression constante depuis le début du projet.*
- *Les motifs d'abandon les plus courants sont : le manque d'intérêt; le manque de motivation; les problèmes personnels. Ces motifs de refus sont demeurés sensiblement les mêmes tout au long des deux années d'expérimentation.*

La participation aux activités d'Emploi-Québec** :

- *Parmi les jeunes ayant entrepris une participation entre le 1^{er} novembre 2000 et le 30 juin 2002, 7 792 avaient terminé la phase intensive de participation au 24 juillet 2002. De ce nombre, 2 521 (32,4 %) ont participé à au moins une mesure ou activité d'Emploi-Québec. Ces 2 521 jeunes ont cumulé 3 546 participations durant la période qui a suivi la fin de la participation à Solidarité jeunesse.*
- *L'ensemble des participations se distribue comme suit : 898 pour la mesure de formation de la main-d'œuvre (25,3 %), 386 pour les Projets de préparation à l'emploi (10,9 %), 292 pour la mesure Subventions salariales (8,2 %), 1 517 pour les activités et services d'aide à l'emploi (42,8 %), 453 pour les autres mesures et activités (12,8 %).*

* Source : Compilation de la Direction générale adjointe du développement et de la gestion opérationnelle, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2002.

** Source : Compilation de la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2002.

L'insertion socioprofessionnelle – Effets de Solidarité jeunesse sur une période de 10 à 18 mois

Au total, nos données indiquent qu'au 30 juin 2002, 86,6 % des participants étaient en mouvement grâce à Solidarité jeunesse (voir encadré ci-bas). En fait, 57,3 % étaient autonomes financièrement, c'est-à-dire qu'ils ne recevaient plus de prestations d'assistance-emploi. De plus, 29,3 % des jeunes étaient ou avaient été sur le marché du travail (à temps partiel), sur une mesure active ou sur un parcours avec Emploi-Québec. Enfin, 13,4 % des jeunes étaient à l'assistance-emploi et pouvaient avoir entrepris des démarches visant à régler un problème de santé ou certains problèmes personnels importants, notamment avec la justice. Cette catégorie comprend également les démarches qu'une participante enceinte effectue auprès des services publics ainsi que celles des jeunes qui ont fait un stage d'observation grâce à l'organisme jeunesse.

La mise en mouvement des jeunes

La mise en mouvement a été calculée à partir des participants des 11 premiers mois de Solidarité jeunesse (4 372 jeunes) pour une période de suivi de 10 à 18 mois afin de mesurer les effets de ce projet sur une période de temps suffisamment longue. Le taux de mise en mouvement inclut les jeunes qui, au terme de 18 mois, ne sont pas présents à l'assistance-emploi et ceux qui, bien que présents, ont réalisé une participation avec Emploi-Québec au cours de la période ou déclaré des revenus de travail. Ce taux a également été calculé pour les jeunes n'ayant pas pris part à la recherche-action. Ce groupe de comparaison totalise 6 066 jeunes.

À titre comparatif, les jeunes du même groupe d'âge n'ayant pas participé à Solidarité jeunesse et ayant été admis à l'assistance-emploi au cours de la même période (refus de participer au projet et autres jeunes admis à l'aide) sont autonomes financièrement dans une proportion de 49,9 % en juin 2002.

Enfin, notons que les jeunes de Solidarité jeunesse ont passé moins de temps à l'assistance-emploi entre le 1^{er} novembre 2000 et le 30 juin 2002 que ceux n'ayant pas participé au projet.

Principaux résultats provenant d'un sondage réalisé auprès de jeunes ayant participé à Solidarité jeunesse et d'autres n'ayant pas participé à ce projet

La Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du MESS a réalisé un sondage⁶ téléphonique auprès de 1 141 jeunes ayant participé à Solidarité jeunesse et de 1 600 autres n'ayant pas participé à cette recherche-action. Ces derniers sont des jeunes qui ont refusé de participer au projet ou qui ont été admis à l'assistance-emploi peu avant la mise en place de Solidarité jeunesse. Toutes ces personnes ont été interrogées entre 12 et 15 mois après leur admission au projet ou à l'assistance-emploi.

À cet égard, il convient de retenir les éléments suivants :

- Au moment du sondage, 34,7 % des jeunes de Solidarité jeunesse étaient sur le marché du travail. Cette proportion était de 23,9 % pour ceux qui ont refusé de prendre part au projet. Elle était de 27 % pour les jeunes interviewés admis à l'assistance-emploi avant la création de Solidarité jeunesse.
- Nous constatons également que 64,7 % des jeunes ayant participé à Solidarité jeunesse ont occupé au moins un emploi durant la période postparticipation. Ces taux sont respectivement de 50,9 % et de 49,6 % pour les jeunes qui ont refusé de participer à la recherche-action et ceux qui ont été admis à l'assistance-emploi avant la création Solidarité jeunesse.

6. Données préliminaires tirées d'un rapport d'évaluation à venir, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

- Au total, 29,7 % des jeunes de Solidarité jeunesse interviewés sont retournés aux études à un moment ou l'autre durant la période postparticipation. Ces taux sont respectivement de 29,9 % et de 29,4 % pour les jeunes qui ont refusé de participer à Solidarité jeunesse et ceux qui ont été admis à l'assistance-emploi avant la mise en œuvre du projet. Malgré le fait que les participants de Solidarité jeunesse sont habituellement les jeunes les plus éloignés du marché du travail et qu'ils sont moins scolarisés que ceux qui sont à l'assistance-emploi, leur taux de retour aux études est sensiblement le même.

En conclusion, comparativement à l'ensemble des jeunes admis à l'aide de dernier recours, les participants de Solidarité jeunesse occupent plus fréquemment un emploi au cours de la période postparticipation et présentent un nombre plus faible de mois de présence à l'aide de dernier recours pendant la période postparticipation. De plus, les jeunes de Solidarité jeunesse demeurent plus longtemps sur le marché du travail que les jeunes qui ont refusé de participer au projet ou à qui le projet n'a pas été proposé.

Ces constats viennent appuyer l'hypothèse selon laquelle les jeunes qui ont participé à Solidarité jeunesse auraient tendance à s'inscrire dans un processus d'insertion sociale et professionnelle plutôt que de recourir immédiatement à l'assistance-emploi après avoir pris part au projet.





Enjeux

Tout au long de la recherche-action, le MESS a été en mesure de constater que les jeunes participants sont plus éloignés du marché du travail que ce qui avait été prévu lors de l'élaboration de Solidarité jeunesse, en raison surtout d'une scolarité très faible et de l'absence de compétences minimales leur permettant de maîtriser un métier et d'être autonomes.

Or, aujourd'hui, pour être autonome, une personne doit être en mesure d'acquérir une formation et détenir des compétences de base lui permettant à la fois d'occuper un emploi et de participer pleinement à la vie démocratique. Qui plus est, dans le contexte actuel du marché du travail, où le rendement et l'efficacité font partie des exigences, l'état de santé physique et mental peut aussi constituer un obstacle à l'insertion professionnelle. L'intervention proposée dans le projet tient compte de ces facteurs.

La prévention ou la nécessité d'agir avant l'admission des jeunes à l'assistance-emploi

D'emblée, Solidarité jeunesse fait ressortir l'importance d'agir en amont ou, autrement dit, de prévenir le plus possible l'entrée des jeunes à l'assistance-emploi. Agir en amont suppose la nécessité, d'une part, de tisser davantage de liens avec les centres jeunesse, les CLSC et le milieu de l'éducation et, d'autre part, de faciliter la transition des jeunes entre les différents services qui leur sont destinés. Dès lors, l'enjeu fondamental pour l'État est d'améliorer ces services de façon à ce que les jeunes n'aient pas à recourir à l'assistance-emploi, notamment en les aidant rapidement à emprunter la voie de l'insertion socioprofessionnelle.

La qualification et l'intégration durable à l'emploi

Bien que les jeunes de Solidarité jeunesse aient tendance à demeurer plus longtemps sur le marché du travail que les jeunes qui ont refusé de participer au projet, un fait demeure : ils sont trop peu à occuper un emploi durable. L'autonomie sociale et professionnelle des jeunes qui prennent part à Solidarité jeunesse passe, pour un grand nombre d'entre eux, par la qualification et la formation, particulièrement de nos jours, où les transformations qu'a connu le marché de l'emploi ont créé une situation intenable pour ceux qui quittent l'école sans avoir de qualifications ou de compétences. Il s'agit d'un des principaux constats de Solidarité jeunesse, un projet, rappelons-le, initialement centré sur le retour sur le marché du travail (orientation, connaissance de soi, employabilité – compétences, aptitudes et attitudes en emploi – et formulation d'un projet d'avenir).

À ce sujet, les plus récentes données de l'Institut de la statistique du Québec⁷ indiquent que les personnes très peu qualifiées auront de plus en plus de difficultés à intégrer le marché du travail, en raison notamment de la concurrence accrue qu'il y a pour les emplois non qualifiés, lesquels sont en recul. De plus, la très vaste majorité des emplois créés depuis 1990 exigent des études postsecondaires.



7. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Création nette annuelle d'emplois par rapport à l'année précédente selon le sexe, l'âge, le niveau de scolarité atteint, la catégorie d'emploi, Québec, Ontario, Canada, 1990-1999.*

Ce constat vient appuyer des études du ministère de l'Éducation (MEQ) et du MESS qui établissent un lien clair entre le décrochage scolaire et la pauvreté⁸. À cet égard, rappelons qu'une personne moins scolarisée, sans qualification, court plus de risques de faire appel au Programme d'assistance-emploi. À titre d'exemple, pendant qu'un cinquième de la population du Québec a moins de neuf années de scolarité, cette proportion est de l'ordre de plus du tiers en ce qui concerne les prestataires de l'aide de dernier recours⁹.

Le partenariat

Parallèlement à l'enjeu de la qualification, si l'État veut lutter efficacement contre le phénomène de l'exclusion et renforcer l'autonomie financière et sociale des personnes qui font appel à l'aide de dernier recours, il doit tenir compte des caractéristiques et des besoins individuels. Il doit aussi miser sur les possibilités réelles de lutter contre cette exclusion à l'échelle locale, régionale et nationale, notamment en maximisant la coopération entre les différents partenaires.

L'État doit donc se donner la flexibilité nécessaire pour structurer les services à la population en fonction des réalités locales et régionales et soutenir ses partenaires en fonction des objectifs à atteindre. En matière de politique sociale, cela signifie qu'il doit faire de ses composantes des entités qui élaborent, planifient, mettent en œuvre et évaluent constamment leurs propres programmes dans un environnement dans lequel prédomine la collaboration locale, régionale et nationale.

Il s'agit donc pour l'État de coordonner une offre de services qu'on puisse ajuster périodiquement en fonction des réalités humaines, institutionnelles et structurelles des communautés locales du Québec. Il s'agit aussi d'outiller les communautés de manière à ce qu'elles puissent s'approprier leur développement, se guider elles-mêmes à partir d'objectifs et de résultats attendus découlant de paramètres généraux, plutôt qu'à partir de normes édictées du central.

L'approche personnalisée

Les deux années d'expérimentation ont également permis de constater que l'approche personnalisée est la plus appropriée lorsqu'une personne fait face à plusieurs problèmes simultanément, comme c'est le cas des jeunes de Solidarité jeunesse. Cette approche suppose une intervention adaptée aux réalités des jeunes considérés dans leur globalité, dans le but : de lever les obstacles auxquels ils font face; de les appuyer et de les orienter dans l'élaboration de leur plan d'action respectif; de les accompagner dans leurs choix et vers l'autonomie financière. Cette façon d'agir demande une plus grande souplesse et une meilleure complémentarité dans la manière dont les services sont offerts.



8. Voir, par exemple : Lisette MOREAU. *La pauvreté et le décrochage scolaire ou la spirale de l'exclusion*, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 1995.

9. Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, *La rentabilité du diplôme*, Bulletin statistique de l'éducation, N° 8, 1999, p. 9.

Conclusion

Cette première partie du document nous a permis de tracer un bref portrait de Solidarité jeunesse et d'énumérer les principaux enjeux associés à cette recherche-action. Il s'agissait pour nous de communiquer une information de base visant les acteurs qui sont étroitement associés au projet et les partenaires susceptibles d'être appelés à jouer un rôle déterminant dans le cadre d'un éventuel élargissement de Solidarité jeunesse.

Dans la seconde partie, nous nous concentrerons sur deux thèmes, à savoir l'approche personnalisée et le partenariat. En fait, comme participant, vous viendrez enrichir Solidarité jeunesse grâce à votre expérience. Cet exercice permettra de générer de nouvelles connaissances qui, à leur tour, offriront aux décideurs des avenues pour continuer de faire évoluer Solidarité jeunesse au profit des jeunes qui participent au projet.

Votre contribution est importante en tant qu'acteurs privilégiés de Solidarité jeunesse ou encore comme partenaires potentiels. C'est pourquoi nous vous proposons des questionnements qui, nous l'espérons, sauront stimuler vos discussions.

Pour chaque atelier (approche personnalisée et partenariat), nous vous demanderons au Forum d'établir quels sont les pistes d'action prioritaires, en fonction de votre expérience et de la réalité locale de votre MRC. Notre objectif est de vous proposer des éléments de réflexion, lesquels vous permettront d'identifier des moyens pour améliorer la capacité des institutions de vos localités à qualifier les jeunes et à les intégrer à l'emploi.

Veillez aussi noter que des informations additionnelles concernant le déroulement des ateliers vous seront remises au moment de votre inscription lors de l'ouverture du Forum.

Enfin, les personnes qui prendront part au Forum seront regroupées en fonction du territoire de MRC dans lequel elles travaillent, à savoir : **territoire urbain, mixte** (comportant des pôles urbains ainsi que des communautés rurales) ou **rural**¹¹. Cette façon de faire devrait contribuer à générer des connaissances qui permettront de mieux adapter Solidarité jeunesse aux différentes réalités locales du Québec.

11. Cette typologie (territoire de MRC urbaine, mixte, rurale) est tirée de la Politique nationale de la ruralité. Voir : Gouvernement du Québec, Ministère des Régions, *Politique nationale de la ruralité, une vision d'avenir*, 2001.



L'approche personnalisée

Dès le mois de novembre 2000, l'intention était que les intervenants des organismes jeunesse contribuent à recréer un réseau social stimulant au bénéfice des participants lors de la phase d'intervention intensive. Cette approche devait notamment permettre de fournir un accompagnement pratique pour que ceux-ci puissent se projeter dans l'avenir à partir de leurs propres forces et faiblesses.

Le défi consistait à allier une intervention personnalisée à des activités de groupe, permettant ainsi aux jeunes de vivre des expériences enrichissantes et de se tisser un réseau social. Il s'agissait de favoriser l'établissement par les participants d'un plan d'action qui leur permettrait de retrouver une autonomie personnelle et sociale, tout en augmentant leur capacité de subvenir à leurs besoins financiers.

La nature de l'intervention

- *Le recrutement des participants est réalisé par le module Sécurité du revenu du CLE lorsque le jeune se présente pour sa demande d'assistance-emploi. Le projet s'adresse aux jeunes de moins de 21 ans, admissibles à l'assistance-emploi, à risque élevé de chômage de longue durée selon les critères du dispositif de repérage, sans contraintes ou avec contraintes temporaires en raison de la présence d'enfants à charge. Exceptionnellement, des jeunes de moins de 21 ans ayant des contraintes autres qu'un enfant à charge ou qui sont âgés de 21 à 24 ans pourront être référés à Solidarité jeunesse.*
- *Le jeune qui accepte de participer est référé par le CLE à l'organisme externe qui offre le service. La participation du jeune est volontaire et le refus de participer n'entraîne aucune réduction de la prestation de l'assistance-emploi.*
- *Chaque projet est réalisé en partenariat avec un Carrefour Jeunesse-emploi (ou un autre organisme jeunesse), dans le cadre d'une entente locale; un comité local de suivi formé de représentants du module Sécurité du revenu, du module Emploi-Québec et de l'organisme s'assure de la bonne gestion du projet, en suit le déroulement; ce comité est aussi chargé de susciter et d'entretenir la mobilisation des acteurs locaux.*
- *L'intervention de l'organisme auprès du participant comprend notamment les activités suivantes, pour la première phase : orientation, motivation, connaissance de soi, identification du potentiel, des besoins psychosociaux, aide à la recherche d'emploi ou au retour aux études.*
- *La durée de la participation du jeune à cette première phase d'intervention est d'au plus 6 mois, à raison d'un minimum de 20 heures par semaine.*
- *La deuxième phase comprend des activités de suivi sur le plan de l'accompagnement, du parrainage et de la motivation, réalisées par l'organisme pour une période d'un an suivant le début de la participation.*
- *Au cours de la première phase, le soutien du revenu versé par l'organisme est équivalent à la prestation de base de l'assistance-emploi, à laquelle s'ajoute une allocation de 30 \$ par semaine; un remboursement de certains frais liés à la participation (frais de garde et frais de transport) est prévu.*
- *Au cours de la deuxième phase, le soutien du revenu provient d'un emploi, de l'aide financière aux étudiants ou de l'assistance-emploi majorée, le cas échéant, d'allocations d'aide à l'emploi d'Emploi-Québec.*
- *Les activités offertes par l'organisme doivent être complémentaires à ce qui est déjà dispensé dans le milieu et se faire en concertation avec les autres partenaires (publics, privés et communautaires).*

Note : Synthèse provenant du *Devis d'évaluation de Solidarité jeunesse*, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2000.

Rappelons que ces plans d'action privilégient les voies d'insertion suivantes :

- retourner sur le marché du travail;
- retourner aux études;
- entreprendre des démarches personnelles pour atténuer ou enrayer un problème de santé;
- entreprendre des démarches permettant de régler des problèmes avec la justice.

Ajoutons que le plan d'action des jeunes est au centre des travaux des comités locaux de suivi. En fait, les membres du CLS ont la responsabilité conjointe d'en faire un suivi administratif (phase de suivi), de le corriger ou de le réorienter, avec le consentement du participant. La tâche de construire un partenariat local avec les milieux scolaire, de la santé, des affaires et communautaire dans le but de soutenir le plan d'action des jeunes participants leur revient aussi.

Les rôles et responsabilités

Sécurité du revenu

- *Choix de l'organisme partenaire.*
- *Négociation des ententes locales.*
- *Versement de la subvention à l'organisme.*
- *Examen de l'admissibilité, repérage des jeunes.*
- *Établissement du montant d'aide financière au participant.*
- *Référence vers la ressource externe partenaire.*
- *Participation au comité du suivi local.*
- *Enregistrement des participants et des ententes.*

Ressource externe partenaire

- *Formation de leurs intervenants.*
- *Identification du profil et des besoins du jeune.*
- *Activités d'orientation, de counselling, etc. (phase 1).*
- *Activités liées à l'accompagnement personnalisé (phase 2).*
- *Versement du soutien financier aux participants.*
- *Enregistrement des participants.*
- *Participation au comité du suivi local.*
- *Concertation avec d'autres partenaires.*
- *Production de rapports périodiques.*

Emploi-Québec

- *Participation au comité du suivi local.*
- *Évaluation des besoins dans le cadre du Parcours à la suite de Solidarité jeunesse.*
- *Enregistrement et suivi des participants inscrits à une mesure active et aux activités d'aide à la recherche d'emploi.*

Central

- *Formation des intervenants des réseaux.*
- *Coordination, suivi et évaluation du projet.*

Note : Synthèse provenant du *Devis d'évaluation de Solidarité jeunesse*, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de la Solidarité sociale, 2000.

Atelier sur l'approche personnalisée

Les questions qui suivent visent à vous permettre de vous préparer pour le Forum. Nous vous demandons d'en prendre connaissance étant donné qu'elles seront au centre des discussions lors des ateliers. Votre contribution consistera aussi à cibler des pistes d'action prioritaires susceptibles d'améliorer l'approche personnalisée de Solidarité jeunesse.

- Est-il souhaitable, selon vous, d'étendre le projet Solidarité jeunesse aux jeunes de 21 à 24 ans? Si oui, l'intervention doit-elle être ajustée? Comment?
- Par quels moyens pouvons-nous augmenter le pourcentage de jeunes qui décident de prendre part à Solidarité jeunesse?
- Quelles activités permettraient de bonifier la phase d'intervention intensive?
- Le projet Solidarité jeunesse est-il pertinent pour les jeunes qui ont des problèmes particuliers (jeunes issus de groupes sous-représentés, jeunes très éloignés du marché du travail, jeunes mères, etc.)? Comment pourrait-il être mieux adapté à la situation de ces jeunes?
- Pendant la phase de suivi, comment inciter les jeunes à se maintenir sur le marché du travail ou à persévérer lorsqu'ils ont effectué un retour aux études?
- Quelles sont les meilleures stratégies pour prévenir le recours à l'assistance-emploi dans votre municipalité régionale de comté (MRC)?



Le partenariat

La mobilisation est au centre de Solidarité jeunesse. Le gouvernement du Québec a fait le pari de mobiliser les partenaires nationaux, régionaux et locaux autour des jeunes qui ont pris part au projet.

Dans ce contexte, les autorités du MESS ont cherché à soutenir le partenariat par l'entremise des comités locaux de suivi, structure de coordination souple qui favorise la coopération entre les principaux acteurs de la recherche-action. Les CLS consacrent la mise en commun de l'expérience des différents partenaires sur le plan local. Ces comités favorisent également la circulation de l'information et assurent une cohérence dans l'intervention. De la même façon, les partenaires régionaux ont aussi été interpellés par l'entremise des comités régionaux de suivi, dont l'action a grandement contribué au succès de Solidarité jeunesse.





Atelier sur le partenariat

Les questions qui suivent visent à vous permettre de vous préparer pour le Forum. Nous vous demandons d'en prendre connaissance étant donné qu'elles seront au centre des discussions lors des ateliers. Votre contribution consistera aussi à cibler des pistes d'action prioritaires susceptibles d'améliorer le partenariat dans le cadre de Solidarité jeunesse.

- Comment favoriser, à long terme, l'engagement des intervenants et agents qui travaillent pour le projet Solidarité jeunesse (prévoir par exemple un système de formation continue pour les acteurs de première ligne, faciliter la circulation de l'information et des modifications inhérentes au projet, etc.)?
- Que pourrait être le rôle des organisations ou institutions locales suivantes dans le cas d'un élargissement de Solidarité jeunesse :
 - entreprises;
 - centres d'éducation aux adultes;
 - CLSC et centres jeunesse;
 - centres de la petite enfance.
- Quels services convient-il d'intégrer en priorité advenant un élargissement de Solidarité jeunesse?
- Comment peut-on faciliter le travail des membres du comité local de suivi?
- Quels mandats faudrait-il modifier pour optimiser le travail du comité local de suivi advenant l'élargissement de Solidarité jeunesse?
- Quels types d'initiatives locales contribueraient le plus à favoriser l'intégration à l'emploi, de façon durable, des jeunes de Solidarité jeunesse ainsi que leur qualification?